

Communiqué de la CESPМ – Mise à jour des normes d'évaluation et des exigences en matière de renseignements pour les propositions de programmes : Évaluation des programmes d'études

Le 18 juillet 2025

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a l'honneur de publier une version actualisée des normes et critères d'évaluation utilisés dans le cadre de son processus d'évaluation des programmes. Cette mise à jour comprend : 1) des exigences révisées en matière de renseignements pour les nouveaux programmes de grade universitaire; 2) des exigences révisées en matière de renseignements pour les nouveaux programmes de certificat et de diplôme¹. Ces documents remplacent les normes d'évaluation et les exigences en matière de renseignements figurant dans la politique de 2013 sur l'évaluation des programmes d'études avant leur mise en œuvre².

Pour ce travail de mise à jour, la CESPМ a suivi une approche itérative de consultation et de révision qui prévoyait l'examen du processus d'évaluation des programmes à l'aide de la méthodologie Lean Six Sigma, l'analyse des politiques et des pratiques adoptées par d'autres organes canadiens d'assurance de la qualité, l'étude des commentaires reçus des universités et d'autres parties intéressées ainsi que l'intégration des leçons tirées de l'expérience du personnel de la CESPМ et du Comité mixte sur l'assurance de la qualité, qui réunit la CESPМ et l'Association des universités de l'Atlantique (AUA). **La CESPМ tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ces travaux.**

Les normes et les exigences sont désormais plus directes et plus précises, l'objectif étant de simplifier l'évaluation des programmes pour les utilisateurs et les évaluateurs. La principale modification concerne l'ajout de critères à chacune des normes, de façon à préciser les attentes relatives à l'élaboration et à l'évaluation des programmes. Le processus d'évaluation de la CESPМ gagne ainsi en transparence et reflète une meilleure harmonisation entre les normes et les exigences en matière de renseignements. Il est à espérer que ces modifications réduiront aussi le nombre de questions de suivi posées pendant le processus d'évaluation, accélérant par le fait même la prise de décisions.

Parmi les autres modifications de fond, citons la réduction des exigences en matière de renseignements pour les programmes de certificat et de diplôme par rapport à celles qui s'appliquent aux programmes de grade, la simplification des exigences afin d'éliminer la redondance et l'ajout de « conseils » pour aider les utilisateurs à rédiger leurs propositions de programme.

La CESPМ souscrit résolument à l'équité. Même si elle n'a pas encore établi de normes pour régir les pratiques d'équité, les exigences révisées en matière de renseignements comprennent des questions sur la manière dont l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité, de même que les recommandations pertinentes de la Commission de vérité et réconciliation, seront intégrées aux programmes proposés. Ces renseignements permettront de consigner les diverses approches des établissements et des départements, et ils pourraient aussi servir à l'élaboration de normes et de critères dans l'avenir.

Les normes et critères d'évaluation de la CESPМ ainsi que les exigences connexes en matière de renseignements sont des documents évolutifs. Dans cette optique, **nous encourageons les utilisateurs à répondre au court sondage intégré à chaque série d'exigences après avoir soumis leur proposition.** Le personnel de la CESPМ compilera les commentaires reçus et communiquera les éclaircissements et les modifications nécessaires (ou tiendra des consultations sur d'éventuelles modifications).

Soulignons que les normes et critères d'évaluation actualisés prennent effet immédiatement. Nous croyons que la plupart des programmes y satisfont déjà; toutefois, les programmes non conformes devront être modifiés avant ou pendant leur prochain examen cyclique. Les exigences correspondantes en matière de renseignements entrent également en vigueur dès maintenant, mais les propositions fondées sur les anciennes exigences seront acceptées jusqu'au 31 mars 2026. Après cette date, toutes les propositions devront être conformes aux exigences révisées (2025).

¹ Les exigences en matière de renseignements pour les propositions de modification de programmes sont en cours de révision et seront publiées dans les prochains mois.

² La CESPМ actualise ses documents stratégiques par étapes afin de faciliter le travail de mise à jour et de rendre la documentation pertinente plus conviviale et plus accessible.